

François Doligez, Iram

Institutionnalisation des réseaux d'épargne-crédit : une construction sociale à concerter

Étude de cas en Guinée et au Bénin

janvier 1999

► Les systèmes financiers décentralisés, fondés sur des modes de régulation imbriqués dans les réseaux locaux de proximité et de confiance, atteignent aujourd'hui des résultats significatifs.

Pour offrir un service durable, il faut sortir de la logique projet, où la direction est assurée par une équipe de salariés, sans statut juridique. Ces systèmes doivent s'équilibrer financièrement, stabiliser leur structure juridique, mais aussi assurer leur viabilité institutionnelle et sociale, par un équilibre des pouvoirs en leur sein, entre techniciens salariés, élus représentant les membres, et État. L'enjeu n'est pas seulement de définir les statuts, mais bien plus d'élaborer l'organisation interne et les règles de fonctionnement permettant de garantir cette viabilité.

L'institutionnalisation d'un système d'épargne-crédit pose ainsi des problèmes complexes de structuration institutionnelle, laquelle doit à chaque fois être élaborée, en concertation avec les acteurs partie prenante, à partir d'une analyse des fonctions à remplir, des régulations à mettre en oeuvre, et des logiques des acteurs en présence.